APPEL A CANDIDATURES

Mise à disposition de parcelles pour un projet d'agriculture biologique

Parcelles de 1,69 ha à Wannehain (59)

Lancement de l'appel : 20 décembre 2023
Echéance des candidatures : 15 mars 2024
Entrée sur les parcelles : octobre 2024

1. Objet

La Communauté de Communes Pévèle Carembault est propriétaire de parcelles d'une superficie totale de 1,69 hectare, sur lesquelles le développement d'un projet en agriculture biologique est souhaité.

Dans le cadre de son Projet alimentaire territorial (PAT), Pévèle Carembault souhaite faciliter l'installation de porteurs de projets, en mettant à disposition du foncier intercommunal et développer pour le territoire une alimentation de proximité, de qualité, durable, saine et accessible.

Un appel à candidature est donc lancé. A travers ce projet, Pévèle Carembault souhaite encourager une production locale de qualité et respectueuse de l'environnement et, plus spécifiquement :

- Faciliter l'installation d'agriculteurs engagés dans des systèmes productifs agroécologiques
- Accompagner les fermes en Pévèle Carembault dans une transition agroécologique au service d'une alimentation collective saine, durable et locale

Le recensement général agricole (RGA) de 2020 et la réactualisation du diagnostic agricole en 2023 montrent un vieillissement général des actifs agricoles et que la transmission des exploitations est en enjeu important pour le territoire. De plus, en Pévèle Carembault, le foncier agricole est majoritairement sous le statut du fermage (80%), 17 % en propriété et 3% en occupation précaire.

Accompagnée par les associations *Terre de Liens Hauts-de-France* et *Bio en Hauts-de-France*, la Pévèle Carembault propose la location de ce terrain. Les parcelles seront mises à disposition via un commodat d'une durée de 2 ans avec promesse de Bail Rural à clauses environnementales (BRE) ou en fonction de l'accord trouvé entre la collectivité et les candidats à l'installation.

Pévèle Carembault est un territoire semi rural regroupant 38 communes pour 94 663 habitants. A proximité immédiate de la métropole lilloise, elle dispose d'une position géographique particulièrement stratégique au cœur des grandes agglomérations du Nord (Douai, Valenciennes). Par ailleurs, le territoire a une forte identité entrepreneuriale avec 4000 entreprises et environ 600 créations par an. La Pévèle Carembault est donc un territoire aux nombreux atouts au service des chefs d'entreprise qui choisissent d'y développer leurs activités.

2. PRESENTATION DU BIEN

a) Terres

Les parcelles cadastrées ZE 39, 40, 42 forment une parcelle culturale unique de 1,69 ha. Elles se situent à l'extérieur du centre-village de Wannehain, rue de Camphin, à côté d'une zone d'activité récemment créée et de la voie ferrée. La frontière belge est à 500 mètres à vol d'oiseau.
Les parcelles ZE 39,40 et 42 ont toujours été cultivées en grandes cultures en agriculture conventionnelle.

Références cadastrales	Surface	Description	Propriétaire	Type de mise à disposition envisagée
ZE 39, 40, 42	1,69	Terres labourable	CCPC	Commodat et/ou bail rural environnemental

b) Potentiel agronomique

Un diagnostic parcellaire des potentialités à l'agriculture biologique a été réalisé par Bio en Hauts-de-France et Terre de Liens. Il en ressort que les parcelles ZE 39, 40, 42 présentent un potentiel intéressant pour l'implantation d'un projet en maraîchage AB, **sous réserve d'une période de conversion de 24 mois.**

Par ailleurs, des aménagements sont à prévoir, notamment pour l'accès à l'eau d'irrigation, et l'installation de haies pour limiter l'impact du vent.

En termes d'historique, les parcelles ont historiquement été occupées en grandes cultures. Au nord des parcelles, zones considérées comme plus humides, plusieurs remblayages ont été réalisés il y a de cela des années. Néanmoins, des drains historiques sont présents sur les parcelles pour faciliter le ressuyage des parcelles.

Le diagnostic complet est disponible sur demande auprès de Valentin Dubois (v.dubois@bio-hdf.fr) ou Aline Delpeuch (a.delpeuch@terredeliens.org).

c) Etude hydrogéologique

Une étude hydrogéologique a été réalisée (disponible sur demande auprès de hleduc@pevelecarembault.fr). Les conclusions précisent qu'un forage n'est envisageable qu'à une profondeur de 49 m sous réserve d'autorisation de la DDTM du Nord. Le cout prévisionnel est estimé entre 40 000 à 75 000 € HT.

Au vu des résultats de l'étude, les projets économes en eau sont à privilégier.

D'autres modalités d'accès à l'eau pourront être discutées en fonction du projet présenté.

d) Aménagements

Les parcelles ne présentent aucun aménagement particulier.

Accès : entrée sur les parcelles se fait via le chemin rural le long du cimetière.

Clôture : les parcelles ne sont pas clôturées

Bâtiment : aucun bâtiment n'est présent, possibilité d'en construire un

Eau potable et électricité : pas de raccordement, mais les réseaux (eau potable, électricité) se trouvent à proximité.

Eau irrigation : aucun forage sur la parcelle, coût prévisionnel élevé pour un éventuel forage

La Communauté de Communes pourrait prendre à sa charge une partie des aménagements, en fonction des besoins du projet et des possibilités financières de la collectivité.

3. TYPOLOGIE DE PROJETS

Sont attendus : tout type de projet (installation ou confortation) en **agriculture biologique** permettant l'**autonomie financière** du porteur de projet et participant à la vie du secteur via la **commercialisation en circuits courts** notamment.
Les projets d'installation et les projets comprenant des activités de diversification comme l'ouverture de la ferme aux habitants pour divers événements, l'approvisionnement de cantines ou le partenariat avec des structures locales seront étudiés prioritairement.

Au vu des caractéristiques de la parcelle, sont pré-sentis des projets économes en eau.

4. SELECTION DES CANDIDATURES

Les projets présentés devront être en agriculture biologique et viables.
Pour départager les projets, en complément des critères du Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), le comité de sélection s'appuiera sur les critères ci-après pour la priorisation des projets :

- projets permettant une installation
- formation et expérience agricole (salariat, stages, woofing etc.)
- projets en circuits courts serait un plus
- projets permettant une ouverture de la ferme pour les habitants du secteur serait un plus

5. COMMENT CANDIDATER

Vous êtes invité·e·s à manifester votre intérêt dès que possible par un simple mail (hleduc@pevelecarembaut.fr), afin que nous vous communiquions la(les) date(s) de visite collective du site prévues la première quinzaine de février. Votre participation à cette visite est fortement conseillée.

La date limite de candidature est fixée au **15 Mars 2024.**

Pour faire acte de candidature, déposer votre dossier sur le site : https://demarches.pevelecarembault.fr/economie/appel-candidatures-mise-disposition-de-parcelles-pour-un-projet-en-agriculture-biologique

En cas de difficulté, contacter Hélène Leduc : hleduc@pevelecarembault.fr

Votre dossier devra comprendre :

- le formulaire de candidature ci-joint
- tous documents que vous jugerez utile, permettant de répondre aux critères d'éligibilité et de sélection : CV, description du projet, éléments technico-économiques…

ANNEXE 1 - Formulaire de candidature AAC Wannehain

Dans le cas d'un projet collectif, merci à chacun(e) de remplir cette feuille du formulaire.

Nom : ……..…… Prénom : ……..……...

Adresse : ……...……
CP et Ville : ….……..
Tél: …… Mail : …….....……
Date de naissance : … / …. / ….....

Diplôme agricole (oui/non, lequel) : …….....

Études et formations
Indiquez aussi les formations courtes et non diplômantes, celles en cours et en projet.
-
-
-
-

Situation professionnelle actuelle : ..……..

Parcours professionnel et personnel en lien avec le projet :

Pour les agriculteurs déjà installés, surfaces cultivées : …. ha

Description globale du projet :

Productions envisagées :

Modalités de commercialisation envisagées :

Autres activités envisagées en lien avec la production agricole (visite de ferme, …) :

Contact et démarches entreprises auprès des structures accompagnant l'installation et les projets agricoles :

Motivations vis-à-vis de cet appel à candidature :